



Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) condamne la Fecafoot de Samuel Eto'o à payer 106 millions FCFA à Astres de Douala.

Le TAS a sanctionné la Fédération camerounaise de football (FECAFOOT) dans le cadre du conflit qui l'oppose au club local, l'Astres de Douala. L'instance faitière du football camerounais devra verser un montant de 106 millions de francs CFA aux « brésiliens de Bépanda » en guise de compensation pour l'avoir relégué injustement en seconde division lors de la saison 2018-2019.

Même si elle n'assume pas la responsabilité de cette erreur, la FECAFOOT de Samuel Eto'o est contrainte de verser cette somme à l'Astres de Douala.

Samuel Eto'o avait promis de payer ce montant, lors de sa campagne électorale, avant de se rétracter soudainement, ce qui a poussé le club camerounais à saisir de nouveau le Tribunal arbitral du sport (TAS).

L'étau se resserre de plus en plus sur Eto'o

Il y a plus d'une semaine déjà, le TAS rendait une décision défavorable à Samuel Eto'o, de plus en plus contesté à son poste de président de la Fédération camerounaise de football.

L'instance basée à Laussane, en Suisse, a annulé les résolutions litigieuses de l'instance dirigée par de Samuel Eto'o, rétablissant entre autres Guibaï Gatama au Comex, Kouedem François à la présidence de la Ligue régionale de l'Ouest ou encore la Ligue de Football Professionnel du Cameroun (LFPC) du général Semengue.

Parmi les plus gros dossiers introduits au TAS, figurait l'annulation de l'élection de Samuel Eto'o à la tête de la Fecafoot suite à sa condamnation en Espagne pour « Fraude fiscale ». Mais selon le TAS, « les conditions pour que le tribunal puisse constater une vacance de la présidence ne sont en l'état pas réunies. »